

LES MOUVEMENTS FÉMININS ET L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS EN BELGIQUE FRANCOPHONE

■ *Modèles familiaux et politiques, discours et expériences (1960-1980)*

- *Juliette Masquelier¹ & Margaux Roberti-Lintermans* -

Le 25 avril 1973, le journal *Le Soir* consacre deux pleines pages au « centre de la petite enfance » de Mouscron, un service soutenu par le mouvement féminin d'éducation populaire « Vie féminine ». Si le « Douny » de Mouscron intéresse tant, c'est qu'il innove : le centre réunit de multiples services – crèche, mini-crèches, consultation de nourrissons, garderie avant et après l'école – et abrite la première expérience de « gardiennes encadrées » en Belgique francophone. Dans les pages du *Soir*, la journaliste féministe Suzanne Van Rokeghem y voit un antidote à l'organisation rigide et inadaptée des anciennes crèches. Elle salue « la souplesse de fonctionnement qui témoigne d'un souci d'aller réellement au-devant des besoins concrets des parents et des enfants ».² En ce début des années 1970, les milieux d'accueil pour jeunes enfants font l'objet de toutes les attentions et de toutes les critiques. L'offre n'étant plus en mesure de répondre à une demande exponentielle, ni en termes de nombre de places, ni en termes de qualité de l'accueil, le secteur est confronté à un besoin criant de changements. L'enjeu est de taille : il s'agit de garantir aux femmes un accès au marché du travail salarié, tout en assurant la santé et le bon développement des tout-petits. Les mouvements féminins chrétiens et socialistes se sont mobilisés pour le renouvellement des milieux d'accueil. Mais entre lutte politique et travail de terrain, quel rôle ont-ils vraiment joué ?

I. Introduction

Les années 1960 et 1970 ont constitué un moment majeur dans le développement des milieux d'accueil pour les très jeunes enfants en Belgique, et un tournant dans l'histoire de l'Œuvre Nationale de l'Enfance (ONE), en charge de ces questions. En effet, comme l'ont montré Perrine Humblet et Michel Vandebroek, c'est précisément sur ce dossier que l'ONE fait face à de lourdes remises en causes de ses prérogatives historiques, entamées par l'intervention d'acteurs politiques au sein de son Ministère de tutelle, et à la perte de son monopole sur le discours psychologique sur la petite enfance au profit de spécialistes indépendants.³ Ces bouleversements ont fait l'objet d'une histoire politique, qui a mis en lumière l'inscription des politiques sociales et familiales belges au sein d'un paradigme pluraliste – la pilarisation⁴ – et retracé le processus de négociation et de compromis entre les forces politiques et sociales chrétiennes, libérales et socialistes en présence.⁵ Cet épisode a fait aussi l'objet d'une histoire sociale et culturelle: Michel Vandebroek a montré le rôle déterminant des conceptions médicales et psychologiques de la petite enfance, et le poids des représentations sociales de la pauvreté et du travail féminin dans l'élaboration des politiques d'accueil et dans les pratiques professionnelles.⁶ L'objectif de cet article est d'en proposer une relecture du point de vue des mouvements

féminins socialistes et chrétiens francophones – les Femmes prévoyantes socialistes (FPS) et les Ligues ouvrières féminines chrétiennes (LOFC), devenues Vie féminine à partir de 1969 – qui y ont pris part tant au titre de groupes de pression, que de membre des instances de gestion de l'ONE, et de pouvoirs organisateurs de milieu d'accueil.

Ceux-ci ne sont pas complètement ignorés de l'historiographie. Bérangère Marques-Pereira et Olivier Paye ont montré leur importance au sein de la concertation sociale entre piliers.⁷ Ils ont également souligné, avec Perrine Humblet, que les divergences de vues entre chrétiennes et socialistes s'enracinent profondément dans deux conceptions antagonistes de la famille et du rôle de l'État.⁸ Cependant, la joute idéologique qui fait l'objet de ces travaux ne pourrait résumer les multiples expériences pédagogiques et sociales menées par les groupes de femmes chrétiennes et socialistes. En mettant l'accent sur leur qualité commune de mouvements sociaux féminins, historiquement enracinés dans le monde ouvrier, il s'agit de porter un regard « par le bas » sur ces luttes politiques, pour révéler les dynamiques d'évolution des discours, les rapports des dirigeantes à leurs services sur le terrain, les marges de manœuvre des militantes, et ainsi mettre au jour des points de rencontres souvent négligés dans le récit de la concurrence idéologique. Traiter ensemble les mouvements féminins catholique et

1. Juliette Masquelier a mené cette recherche grâce au financement du FNRS (chargé de recherche).

2. SUZANNE VAN ROKEGHEM, « À Mouscron ville pilote de la petite enfance », *Le Soir*, 25 avril 1973.

3. PERRINE HUMBLET, *Analyse et évaluation de la mise en œuvre du programme de l'Œuvre Nationale de l'Enfance pour les milieux d'accueil de jeunes enfants*, Thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles, 1998, 192-203; MICHEL VANDENBROECK, *De staat van het kind, het kind van de staat. Naar een pedagogiek van de voorschoolse voorzieningen*, Turnhout, Gompel & Svacina, 2018, 54-72.

4. Le terme « pilier » est une traduction du néerlandais *zuil* (et « pilarisation » : *verzuiling*), terme forgé en référence au système néerlandais qui connaît des cloisonnements confessionnels comparables. Voir KAREL DOBBELAERE & JAAK BILLIET, « Les changements internes du pilier catholique en Flandre: d'un catholicisme d'église à une chrétienté socio-culturelle », *Recherches sociologiques*, 14/2, 1983, 141-184.

5. BÉRANGÈRE MARQUES-PEREIRA & OLIVIER PAYE, « La Belgique. Vices et vertus du pragmatisme », in JANE JENSON & MARIETTE SINEAU (dir.), *Qui doit garder le jeune enfant? Modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en crise*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1998, 112-124. Voir aussi ALAIN DUBOIS, PERRINE HUMBLET, & FRED DREVEN, « L'accueil des enfants de moins de trois ans », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1463-1464, 1994.

6. MICHEL VANDENBROECK, *In verzekerde bewaring. Honderdvijftig jaar kinderen, ouders en kinderopvang*, Amsterdam, SWP, 2004.

7. BÉRANGÈRE MARQUES-PEREIRA & OLIVIER PAYE, « La Belgique. Vices et vertus du pragmatisme », *op. cit.*

8. PERRINE HUMBLET, « La politique de garde des jeunes enfants en Belgique francophone: support aux mères et enjeu de socialisation du travail de reproduction », in RENÉE DANDURAND, ROCH HURTEBISE & CÉLINE LE BOURDAIS (dir.), *Enfances: perspectives sociales et pluriculturelles*, Sainte-Foy, Presses universitaires de Laval, 1996, 122.

socialiste permet ainsi de contribuer à une histoire de la polarisation à l'heure de la sécularisation, en documentant la reconfiguration des valeurs portées par les organisations catholiques dans un contexte de changement social,⁹ et la persistance des réseaux institutionnels et des sociabilités hérités des piliers.¹⁰ Mais notre hypothèse est que, dans le cas de la garde d'enfants, les mouvements féminins offrent aussi à voir les formes d'une déparalisation : des porosités inattendues et des écarts aux lignes des partis, ancrés dans un rapport au terrain et des préoccupations communes. Parmi ces préoccupations se trouvent les droits des femmes. Examiner les réponses des organisations féminines socialistes et catholiques à la question des gardes d'enfant après 1960 permet également de mettre en lumière l'apport des mouvements qui ne se disent pas féministes à « l'espace de la cause des femmes », et ainsi de « restituer la grande pluralité de ces mobilisations, leur dispersion et leur encastrement dans des visions du monde variées et des univers multiples ».¹¹

Inscrites respectivement au sein des piliers socialiste et chrétien, les FPS et les LOFC/KAV sont les mouvements féminins les plus importants numériquement en Belgique. En 1966, les FPS représentent 567 000 membres au niveau national, les LOFC 134 000 membres (francophones) et leurs homologues flamandes, les KAV, 269 000 membres.¹²

Du côté socialiste, les mutualités féminines organisées en petits comités régionaux sont unifiées au niveau national en 1922 : l'organisation mutualiste La Femme Prévoyante devient alors le canal privilégié de l'éducation populaire, de l'action sociale et de la propagande politique parmi les femmes.¹³ Du côté catholique, les initiatives féminines locales ainsi que les premiers syndicats féminins et les mutualités sont unifiés en 1920 sous l'égide des Ligues ouvrières féminines chrétiennes (LOFC) et de leur homologue flamand, les *Kristelijke Arbeidersvrouwengilden* (KAV). Les ligues, réparties en groupes locaux sur tout le territoire, ont une vocation éducative, d'action sociale et d'apostolat : leur objectif est de former les femmes ouvrières à leurs missions de mères, d'épouses et de chrétiennes, mais aussi de contrer l'influence socialiste dans les milieux ouvriers.¹⁴ Très rapidement, les FPS et les LOFC/KAV ouvrent leurs propres consultations gratuites de médecine préventive pour les nourrissons et les femmes enceintes, grâce aux financements de l'ONE. Celles-ci se révèlent être des lieux idéaux pour la propagande sanitaire, morale et politique, et leur nombre s'accroît considérablement. Fortes de leur action sur le terrain, les mouvements féminins intègrent les instances de gestion de l'ONE. De nombreuses personnalités entrées au Conseil Supérieur entre 1930 et 1940 en sont issues, et leurs représentantes s'imposent également au sein du Bureau.¹⁵

9. DANIELLE HERVIEU-LÉGER, *Catholicisme, la fin d'un monde*, Paris, Bayard, 2003 ; ALANA HARRIS, *The Schism of '68 : Catholicism, Contraception and Humanae Vitae in Europe, 1945-1975*, Cham, Springer International Publishing, 2018 ; WANNES DUPONT, « Catholicisme et évolution des mœurs sexuelles dans la Flandre belge », in ALAIN GIAMI & GERT HEKMA, *Révolutions sexuelles*, Paris, La Musardine, 2015, 329-364 ; CAROLINE SÄGESSER & CÉCILE VANDERPELEN (ed), *La Sainte Famille. Sexualité, filiation et parentalité dans l'Église catholique, Problèmes d'Histoire des Religions*, 2017, 24.

10. KAREL DOBBELAERE & LILANE VOYÉ, « From Pillar to Postmodernity: The Changing Situation of Religion in Belgium », *Sociological Analysis*, 51, 1990, 1-12, KAREL DOBBELAERE, « Du catholicisme ecclésial au catholicisme culturel », *Septentrion*, 18, 1989, 30-35, LYNN BRUYÈRE et al., *Piliers, déparalisation et clivages philosophiques en Belgique*, Bruxelles, CRISP, 2019.

11. LAURE BERENI, « Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes », in CHRISTINE BARD, *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, 27.

12. Les branches francophones et néerlandophones restent structurellement liées et politiquement solidaires, mais flamandes et francophones mènent après 1945 leur action de manière autonome – ce pourquoi nous nous concentrerons dans cette étude sur le monde francophone.

13. CLAUDINE MARISSAL, *Protéger le jeune enfant. Enjeux sociaux, politiques et sexués (Belgique, 1890-1940)*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2014, 249-251.

14. ÉLIANE GUBIN, « Home, sweet Home. L'image de la femme au foyer en Belgique et au Canada avant 1914 », *BTNG-RBHC*, 22, 3-4, 1991 ; DENISE KEYMOLEN, *Victoire Cappe, 1886-1927. Une vie chrétienne, sociale, féministe*, Louvain, Academia, 2003 ; CARHOP, *Vie féminine. 100 ans de mobilisation féminine*, Braine-le-Comte, CARHOP, 2021 ; ANTON OSAER et al., « Le mouvement ouvrier chrétien féminin », in EMMANUEL GERARD & PAUL WYNANTS, *Histoire du mouvement ouvrier chrétien en Belgique*, Tome 2, Louvain, Presses universitaires de Louvain, 1994, 325-423.

15. CLAUDINE MARISSAL, *Protéger le jeune enfant*, 139-140.



Détail d'une publicité de La Femme prévoyante, illustr. par S. Grunhard, [s.d.]. Source: Coll. IHOES (Seraing), Fonds FPS-LHW.

Afin de mettre en lumière comment les LOFC/Vie féminine et les FPS ont élargi leurs préoccupations à l'accueil des jeunes enfants après 1960, cet article est basé sur des sources de différentes natures. Les publications des FPS (*La Femme Prévoyante*), des LOFC/Vie féminine (*Vie féminine*)¹⁶ et de l'ONE (*L'Enfant* et les rapports annuels)¹⁷, complétées de publications féministes (*Les Cahiers du GRIF*), nous renseignent sur les discours, les revendications des mouvements et leur inscription dans le contexte institutionnel et militant autour de la petite enfance. Les archives de sections locales des FPS de Liège¹⁸ nous permettent d'accéder aux discussions internes, aux espaces de négociations et d'observer les marges de manœuvre des actrices sur le terrain. Il en va de même des archives des Services Maternels et Infantiles, le service spécialisé mis en place par les LOFC en 1926 pour offrir un support technique, financier et logistique à leurs œuvres sociales pour la petite enfance.¹⁹ Quelques interviews, collectées par les autrices ou consignées dans des recherches internes de Vie féminine, révèlent les interactions complexes entre le mouvement social et son service en voie de professionnalisation et de spécialisation technique.²⁰ Enfin, les archives de l'ONE, plus particulièrement les réunions du Conseil Supérieur et du Bureau²¹, donnent à voir l'intervention des représentantes des FPS et des LOFC/Vie féminine dans les processus de décision, ainsi que les négociations de l'ONE avec d'autres acteurs sociaux et politiques.

La première partie de l'article se penche sur la naissance simultanée de l'intérêt pour les gardes de jeunes enfants au sein des deux mouvements dans les années 1960, à la faveur d'une évolu-

tion sociale: l'augmentation du travail salarié féminin. Elle montre comment la question des gardes cristallise les oppositions entre les conceptions chrétiennes et socialistes des rôles familiaux. La deuxième partie est consacrée au front commun qui s'installe à partir de 1970 entre chrétiennes et socialistes à propos des gardes collectives. Elle met en lumière les ressorts de l'évolution de la position des LOFC à l'égard du travail féminin et des structures collectives lors de leur transformation en Vie féminine, et les grandes similitudes des positions chrétiennes et socialistes sur les nouvelles conceptions psychologiques, sous l'influence d'experts et expertes extérieures à l'ONE. La troisième partie explore les conséquences d'une proposition controversée expérimentée par Vie féminine dès 1972, les « gardiennes encadrées », et la manière dont l'inscription dans la loi de la diversification des modes de gardes cristallise l'opposition avec les socialistes. À travers deux questions qui font fortement débat, la professionnalisation de l'accueil et l'adaptation aux contextes ruraux, elle met en lumière les difficultés auxquelles se trouve confronté chacun des mouvements féminins, et les écarts qui se creusent à l'égard des partis. Enfin, la dernière partie se penche sur deux exemples de création de milieux d'accueil: le centre de la petite enfance le « Douny » de Mouscron, ouvert par Vie féminine en 1972, et le centre de la petite enfance d'Oupeye ouvert par une section locale des FPS en 1976. Ces deux exemples mettent en lumière les marges de manœuvre des militantes et des professionnelles sur le terrain, qu'elles soient le fait de la distanciation avec un service qui se professionnalise (comme à Mouscron) ou déterminée par la localisation en milieu rural (comme à Oupeye).

16. Consultables à la bibliothèque royale belge, à Bruxelles (KBR).

17. Fonds ONE, conservé au Centre d'archives et de recherches sur l'histoire des femmes (CARHIF) à Bruxelles.

18. Fonds FPS-Liège conservé à l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale (IHOES) à Seraing. D'autres archives sont également conservées par les Femmes prévoyantes socialistes de l'arrondissement de Bruxelles. Nous n'avons malheureusement pas pu localiser les archives de la fédération nationale ni d'autres fédérations régionales.

19. Les archives des Services Maternels et Infantiles (ASMI) sont conservées au siège de Vie féminine, 111 rue de la poste à Bruxelles.

20. Le mémoire de Marie-Paule Berhin est à ce titre une ressource précieuse: MARIE-PAULE BERHIN, « Vie féminine et 'ses' services sont-ils utiles l'un à l'autre? », Mémoire de licence en Politique économique et sociale sous la direction de GEORGES LIÉNARD, FOPES, UCL, 1988.

21. Fonds ONE et ONE bis, conservés au CARHIF à Bruxelles.

II. Naissance d'une préoccupation au sein des mouvements féminins (1960')

Durant les années 1960, les positions des ligues de femmes chrétiennes et socialistes sur le rôle des mères de jeunes enfants au sein de leur foyer et leur engagement professionnel s'opposent diamétralement. D'un côté, les socialistes défendent le droit des femmes à travailler. Elles critiquent la culpabilisation des femmes qui mettent leurs enfants en garde et présentent les crèches comme servant les droits des femmes.²² De l'autre, les chrétiennes défendent la nécessité de la présence effective de la mère auprès du jeune enfant. On peut lire dans leur programme de 1965 :

« La jeune mère ne peut négliger le premier rôle qui est le sien au foyer: auprès de ses jeunes enfants, pour sauvegarder des valeurs essentielles de tendresse et de sécurité dont l'enfant a besoin autant que d'aliments ».²³

Les LOFC prennent ainsi la défense des valeurs catholiques de séparation des rôles sexués, en s'appuyant sur un argumentaire psychologique reprenant les théories des carences de soins maternels²⁴ développées par le psychanalyste John Bowlby au début des années 1950.²⁵ Celles-ci sont diffusées lors des journées de formation de leurs responsables et bénévoles, où médecins et psychologues exposent les dangers de la garde extra-familiale des jeunes enfants, présentée comme étant à l'origine de troubles du développement comme l'« hospitalisme »²⁶, causés par l'« absence de sta-

bilité et d'affection ».²⁷ Pour encourager les mères à rester au foyer, les LOFC défendent des solutions comme des allocations spécifiques, ou des mesures de facilitation de reprise d'emplois pour les femmes qui souhaiteraient retourner sur le marché du travail après avoir élevé leurs enfants.²⁸

Malgré ces divergences, tant les chrétiennes que les socialistes vont mettre la question des gardes de jeunes enfants à l'agenda de leurs préoccupations au cours des années 1960. Pour les Femmes prévoyantes socialistes, le travail est un droit, et les structures de garde une condition nécessaire pour pouvoir l'exercer.²⁹ Les FPS défendent des structures d'accueil collectives – des crèches publiques et gratuites – conformément à leur conception de l'État-Providence, comme l'exprime la secrétaire nationale Irène Pétry dans un discours de 1969 :

« Le refus permanent de reconnaître le caractère social de la maternité aboutit à une carence injustifiable de la société en matière d'infrastructures sociales. Ce qui est vrai aussi, c'est que cette carence fait supporter par les femmes, et par elles seules, les conséquences de la maternité et les charges qui en découlent. [...] C'est pourquoi nous réclamons la création d'œuvres, de services, d'équipements communautaires, de manière à résoudre les problèmes de garde et de santé des enfants ».³⁰

Compte tenu de leur position sur la place des mères au foyer, l'intérêt porté par les LOFC sur la question des gardes est plus surprenant. Celle-ci

22. *La Femme Prévoyante*, avril 1967.

23. Programme 1964-1965 (ASMI, farde n° 185).

24. Les théories de carences de soins maternels, nommées par la suite carences maternelles, concernent une insuffisance d'interactions liée à un déficit de soins adéquats ou à une incapacité de la mère ou de l'enfant. GÉRARD NEYRAND, *L'enfant, la mère et la question du père*, PUF, 2011, 51-69.

25. JOHN BOWLBY, *Soins maternels et santé mentale*, Genève, OMS, 1951. Le rapport propose une synthèse des travaux antérieurs sur la carence de soins maternels et connaît un retentissement mondial.

26. Dans une étude sur des enfants placés en institutions, le psychanalyste René Spitz met au jour des perturbations psychiques présentées par les bébés bénéficiant de soins physiques adéquats mais impersonnels. Cette inadéquation des soins produit des carences affectives et des troubles graves chez l'enfant. L'importance du lien affectif est dès lors reconnue et centrée sur la dyade mère-enfant. Ce modèle va construire celui des carences de soins maternels développé par Bowlby. GÉRARD NEYRAND, *L'enfant, la mère et la question du père*, 51-69.

27. Réunion des responsables régionales, Causerie du Dr Q., 25 mars 1960 (ASMI, farde n° 184).

28. Réunion responsables SMI, 15 janvier 1965 (ASMI).

29. *La Femme Prévoyante*, avril 1967.

30. Allocution de Mme Irène Pétry, secrétaire nationale, 8 octobre 1969 (IHOES, FPS, Allocutions 1969-1977).

fait l'objet d'une grande enquête auprès des membres en 1966-1967, et est mise à l'ordre du jour de leur journée d'étude de 1967.³¹ En effet, si les LOFC cherchent à encourager la présence des mères auprès de leurs jeunes enfants elles ont aussi à cœur leur mission d'apostolat en milieu populaire, et ne peuvent se couper d'un milieu social où de nombreuses femmes travaillent par nécessité. L'attitude des LOFC est donc pragmatique, comme en témoigne leurs responsables lors d'une réunion de 1966 :

« Nous sommes devant un fait social et économique : l'appel de plus en plus grand du travail de la femme. Même si nous le déplorons, il vaut mieux essayer de minimiser ses conséquences que perdre du temps à regretter que les temps aient changé. Nous avons à 'sensibiliser' nos responsables, nos membres et les gens qui nous entourent sur l'importance : de la présence de la mère auprès du jeune enfant pour assurer son harmonieux développement, des services d'aide à la mère. [...] Notre attitude doit être la même dans les deux situations, mère au foyer et mère au travail, car les deux conditions doivent être défendues, comprises, améliorées ».³²

Les chrétiennes militent donc à la fois pour favoriser la prise en charge des enfants par leurs mères, et pour créer des solutions de garde pour celles qui travaillent.

Au sein des deux organisations, cette prise de conscience répond à un manque criant de solutions d'accueil pour les tout-petits, suite à l'augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail salarié. L'ONE fait le constat de cette situation alarmante dès 1960 :

« Le nombre de crèches dont dispose la population belge, une cinquantaine pour l'ensemble du pays, est notoirement insuffisant. Les mamans, obligées par les nécessités matérielles de se séparer pendant la journée de leur enfant, éprouvent souvent de très grosses difficultés à trouver une place disponible dans une crèche. Elles sont forcées alors de confier leurs enfants à des personnes qui ne sont pas toujours à même de lui donner les soins les plus élémentaires ».³³

Jusqu'alors, l'ONE avait vis-à-vis des crèches une attitude réservée : elle reconnaissait leur nécessité en tant qu'institution d'hygiène destinée aux classes populaires, mais les considérait comme indésirables. Tout en décourageant leur prolifération, l'ONE octroyait des subsides aux crèches, qui n'accueillaient que des enfants « dont la mère se trouv[ait] dans l'impossibilité de leur donner tous les soins indispensables ».³⁴ Sa revue, *L'Enfant*, se faisait le relai des théories des carences de soin, insistant sur les conséquences néfastes des séparations de la mère et de l'enfant durant les premières années de la vie et blâmant les mères qui travaillent.³⁵ Dans cette perspective, tout mode de garde restait source d'un potentiel trauma.³⁶ Au tournant des années 1960, le regard de l'ONE sur les mères qui travaillent se modifie. La part des femmes mariées parmi la population active passe de 51 % en 1947 à 61 % en 1961³⁷, et le profil des travailleuses évolue : plus éduquées, les femmes occupent désormais des emplois plus qualifiés. Selon Michel Vandebroek, le changement de public des structures de garde est déterminant dans l'évolution de l'attitude de l'ONE. La demande de solutions de garde de la part des classes moyennes conduit l'ONE à réclamer davantage de financements pour ouvrir

31. Programme 1967-1968 (ASMI).

32. Réunion des responsables régionales SMI, 7 octobre 1966 (ASMI, farde n° 124)

33. Rapport ONE, 1960 (ASMI).

34. ONE, Règlement, Bruxelles, 1927, 47 ; cité par CLAUDINE MARISSAL, *Protéger le jeune enfant*, 162.

35. MICHEL VANDENBROECK, *In verzekerde bewaring*, 97-102.

36. *Ibid.*, 115.

37. PERRINE HUMBLET, *Analyse et évaluation de la mise en œuvre du programme de l'Œuvre Nationale de l'Enfance pour les milieux d'accueil de jeunes enfants*, cité par MICHEL VANDENBROECK, *In verzekerde bewaring*, 96.

de nouvelles crèches, et à plaider pour une augmentation de l'échelle des revenus éligibles pour pouvoir financer les places occupées par les enfants dont les parents sont plus aisés. À partir de 1960, la justification des gardes d'enfants n'est plus la prévention psycho-hygiénique, mais son utilité pour la participation des femmes au marché du travail.³⁸

Mais alors que l'ONE et les Femmes prévoyantes socialistes cherchent à développer les crèches, les chrétiennes valorisent la garde individuelle pour les femmes qui travaillent par nécessité.³⁹ Selon les LOFC, les gardiennes privées, qui prennent en charge un ou plusieurs enfants chez elles avec leurs propres enfants, reproduisent une « ambiance familiale » favorable au développement de l'enfant.⁴⁰

« La gardienne de quartier, au contraire [de la crèche] reconstitue assez favorablement, [...] l'ambiance familiale que connaît déjà l'enfant : elle le maintient dans un cadre familial, habituel. [...] elle est aussi infiniment plus humaine, grâce à la présence près du bébé de la même ou des mêmes personnes [...] Bref, le Docteur est très positif quant aux avantages de ce placement familial, lorsque la nécessité impose une séparation habituelle mère-enfant ».⁴¹

Cette position, qui reconduit la division traditionnelle des rôles sexués chère aux catholiques de l'époque, puise sa légitimité dans la référence toujours présente aux théories des carences de soins maternels. Alors que l'ONE et les FPS mobilisent les mêmes théories pour justifier la néces-

sité d'un encadrement stable des enfants par des puéricultrices diplômées, les LOFC en tirent des conclusions bien différentes. Le leitmotiv enseigné par les pédiatres aux formations des SMI est qu'« il faut toujours éviter de détacher l'enfant de son milieu familial lorsque la chose est possible », en soulignant que « tous les enfants placés en pouponnières et crèche sont menacés d'un retard psychomoteur [...] dû à l'isolement et au manque d'affection ».⁴² Les Services Maternels et Infantiles, initialement dédiés au soutien des consultations de nourrissons, tentent de développer ce mode de garde dès 1965.⁴³ Ils mobilisent le réseau des LOFC pour informer leurs membres sur les modalités légales de la mise en garde chez des particuliers⁴⁴, recherchent de « bonnes candidates » gardiennes, à savoir « de bonnes mères de famille »⁴⁵, militent pour la valorisation de cette « nouvelle profession sociale »⁴⁶, et pour un meilleur contrôle par l'ONE :

« Il semble que la 'gardienne de quartier' soit une formule à retenir et peut-être à améliorer actuellement, vu l'insuffisance des crèches. Cette garde doit se faire sous le contrôle de l'ONE, contrôle que trop souvent parents et gardiennes cherchent à éviter ».⁴⁷

Ce faisant, les chrétiennes ont bien conscience d'aller à contre-courant des orientations de l'ONE. Elles identifient une volonté conjointe entre l'ONE et les socialistes pour favoriser les crèches. En effet, les FPS s'opposent aux gardes à domicile, qu'elles jugent individualistes et offrant moins de garanties quant à la qualité de l'accueil. Elles rejoignent sur ce point l'ONE, qui cherche à lutter contre la garde individuelle, faute de contrôle suffisant.⁴⁸ Les LOFC considèrent néanmoins de leur devoir

38. MICHEL VANDENBROECK, *In verzekerde bewaring*, 115-118.

39. CR d'une réunion de responsables régionales, 25 mars 1960 (ASMI, farde n° 118).

40. Réunion des responsables régionales SMI, 7 octobre 1966 (ASMI, farde n° 124).

41. *Ibid.*

42. C.R. d'une réunion de responsables régionales, 1960 (ASMI, farde n° 118).

43. SMI et KMz, Note, février 1966 (ASMI, farde n° 185).

44. Renseignements demandés aux équipes régionales, 29 et 30 janvier 1965 (ASMI, farde n° 124).

45. Exposé et discussion sur « un des problèmes de la garde de jeunes enfants en l'absence de la mère » par des inspectrices de l'ONE, Réunion des responsables régionales, 22 avril 1966 (ASMI, farde n° 124).

46. SMI, brochure « Une nouvelle profession sociale : la gardienne », Bruxelles, 1972 (ASMI, farde n° 170).

47. SMI et KMz, Note à l'attention de Mme de Preter, février 1966 (ASMI, farde n° 185).

48. PV Bureau, 17 mars 1964 (CARHIF, ONE, n° 57), 2.

de « défendre leur point de vue »⁴⁹: défendre la « liberté de choix » des parents contre le monopole des crèches.⁵⁰ Cette rhétorique identifiant l'ONE comme partageant un agenda commun avec les socialistes, ayant pour but de nuire aux œuvres « libres » (privées) catholiques, est présente depuis les années 1930 dans les discours des LOFC à propos des consultations de nourrissons, où elles sont aussi en concurrence avec les FPS.⁵¹ La défense des œuvres privées catholiques contre une supposée volonté de l'ONE d'étatiser les services est l'une des raisons de la création des Services Maternels et Infantiles. L'antagonisme entre représentantes chrétiennes et socialistes est donc inscrit de longue date dans le fonctionnement de l'ONE. Comme l'a montré Perrine Humblet, la question des gardes va cependant bouleverser cette modalité d'interaction entre les piliers et l'ONE, en conférant plus d'importance aux acteurs gouvernementaux et à des experts extérieurs à l'ONE.⁵² Les prochaines sections examineront l'incidence de cette reconfiguration sur les positions et les actions des mouvements féminins, et en premier lieu leur rapprochement sur la question des crèches dès le début des années 1970, sous l'influence de nouvelles conceptions psychologiques.

III. Un combat commun des femmes ouvrières pour l'accueil collectif ? (1970')

Du côté des chrétiennes, le regard porté sur les structures collectives de garde d'enfant évolue rapidement. En 1969, le changement de nom des LOFC en Vie féminine est l'occasion d'une mise à jour de leurs positions sur le travail féminin. Celui-ci n'est plus présenté comme un « mal nécessaire », mais comme un choix et une voie d'épanouissement

possible pour les femmes, bien que la famille doive rester une priorité pour les mères désormais responsables de tout concilier « harmonieusement ». Les chrétiennes cherchent à se distinguer sur ce point des féministes qui prônent l'émancipation par le travail, jugées trop radicales, hostiles à la famille et déconnectées des réalités du monde populaire.⁵³ Au nom de la « liberté de choix », Vie féminine défend désormais le développement parallèle de solutions de garde individuelle et collective, conçues comme « complémentaires »⁵⁴:

« Vous le voyez, il n'y a pas une solution, il y en a plusieurs, et il doit y en avoir, effectivement, plusieurs, pour permettre aux parents de choisir *leur* mode de placement. Et ce 'plusieurs' nous permet non seulement davantage de possibilités d'action, mais aussi une adaptation plus réelle aux besoins d'une population donnée ».⁵⁵

Ancrée dans une tradition de catholicisme social, Vie féminine valorise donc également des solutions « collectives » et « solidaires », issues de l'initiative privée :

« Il ressort que de nombreux problèmes ne peuvent être résolus qu'au niveau du 'collectif', mais que le 'collectif' doit s'accompagner d'un changement des mentalités, d'une prise de responsabilité engagée, d'une solidarité sociale qui s'oppose aux nombreuses divisions qui règnent dans notre société, qui aille enfin à l'encontre d'un individualisme, pour ne pas dire de l'égoïsme ».⁵⁶

Ce revirement s'inscrit dans le contexte d'évolution du regard porté sur les crèches dans la société

49. Réunion des responsables régionales SMI, 6 octobre 1967 (ASMI, farde n° 186).

50. Manifeste Referendum – Note sur les diverses gardes de jeunes enfants, janvier 1967 (ASMI, farde n° 124).

51. CLAUDINE MARISSAL, *Protéger le jeune enfant*, 249-264.

52. PERRINE HUMBLET, *Analyse et évaluation de la mise en œuvre du programme de l'Œuvre Nationale de l'Enfance pour les milieux d'accueil de jeunes enfants*, 196-198.

53. JULIETTE MASQUELIER, *Femmes catholiques en mouvements. Action catholique et émancipation féminine en Belgique francophone (1955-1990)*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2021, 97-101.

54. ANDRÉE DELCOURT, « Revendications », *Vie Féminine*, octobre 1979.

55. Rapport réunion responsables régionales, novembre 1971 (ASMI, farde n° 186).

56. Réunion des conseillères régionales SMI, 11 octobre 1974 (ASMI, farde n° 15).

dans son ensemble. Comme le souligne en 1968 la directrice de l'ONE, Yvonne Feyerick-Nevejean (1900-1987), « il ne s'agit plus d'œuvres d'assistance publique, mais d'un service public indispensable, qui doit dès lors être subventionné en conséquence ». ⁵⁷ Les démarches de l'ONE pour obtenir un refinancement des crèches aboutissent en 1970 à un arrêté royal (13/02/1970) qui change le fonctionnement des subventions: l'ONE ne finance désormais plus les crèches agréées en fonction du revenu des parents, mais en se basant sur des critères de qualification du personnel: les crèches doivent employer des puéricultrices, des infirmières et des infirmières sociales diplômées. ⁵⁸ Comme le souligne Perrine Humblet, cette nouvelle législation sur les crèches signe le début de la perte d'autonomie de l'ONE: elle est élaborée par le Ministère de la Santé (socialiste), dont elle étend les attributions au détriment de l'ONE. ⁵⁹ La loi de 1970 permet au nombre de crèches de s'accroître ensuite rapidement: de 66 en 1964 ⁶⁰, il s'élève à 119 en 1972 ⁶¹, puis 156 en 1974. ⁶² Le débat sur la nuisance de la garde d'enfant se déplace vers celui de la qualité des gardes, à la faveur du développement d'un nouveau courant psychologique dit « socio-constructiviste » dans les universités belges, représenté par Paul Osterrieth, psychologue et professeur à l'Université de Liège puis de Bruxelles. Pour les tenants du socioconstructivisme, la garde extra-familiale peut favoriser le développement de l'enfant grâce aux relations et aux interactions, et influencer favorablement le développement psychomoteur. ⁶³ Ce courant, qui s'enracine dans des recherches menées dans les années 1930 en Union Soviétique, a longtemps été négligé par l'ONE, qui reste frileux à son égard. La large diffusion médiatique de ces conceptions scientifiques à partir de 1970 marque ainsi la fin du monopole discursif de l'ONE sur

la psychologie des jeunes enfants. ⁶⁴ Ce nouveau regard sur le développement de l'enfant a une forte influence sur les mouvements féminins.

Les Femmes prévoyantes socialistes sont particulièrement réceptives au discours socioconstructiviste. Pour elles, la crèche revêt un intérêt social: c'est un outil favorisant l'égalité:

« Depuis quelques années, face à l'évolution sociale, le professeur Osterrieth et, avec lui, beaucoup d'autres psychologues, considèrent que c'est la qualité des rapports avec les parents – et particulièrement la mère – qui est essentielle. Il apparaît que passer une demi-heure le soir avec son enfant, en lui consacrant toute son attention et l'affection nécessaire, fait autant de bien à l'enfant qu'une journée passée dans l'indifférence ou même dans l'énerverment. De plus, il insiste sur le rôle que peut jouer un milieu tel que les crèches sur le développement socio-culturel à travers les jeux, le contact avec les autres enfants, l'apprentissage de la vie collective. C'est dans ce sens que beaucoup accordent à la crèche une importance considérable en tant que milieu susceptible de réduire les inégalités de départ. [...] ». ⁶⁵

Les positions des femmes socialistes sur les structures de garde collectives convergent avec celles des nouveaux mouvements féministes qui fleurissent au début des années 1970. Ces féministes critiquent les conclusions tirées par les psychologues sur la théorie des carences de soins maternels et la naturalisation de l'amour maternel, et critiquent la garde individuelle, qui « part du principe erroné que la mère biologique doit être

57. PV Conseil, 3 décembre 1968, (CARHIF, ONE, n° 12), 4.

58. PV Conseil, 17 février 1970 (CARHIF, ONE, n° 12), 2-3.

59. PERRINE HUMBLET, *Analyse et évaluation de la mise en œuvre du programme de l'Œuvre Nationale de l'Enfance pour les milieux d'accueil de jeunes enfants*, 196-198.

60. Rapport ONE, 1964 (ASMI).

61. Rapport ONE, 1972 (ASMI).

62. Rapport ONE, 1974 (ASMI).

63. LIANE MOZÈRE, *Le printemps des crèches. Histoire et analyse d'un mouvement*, Paris, L'Harmattan, 1992, cité par MICHEL VANDENBROECK, *In verzekerde bewaring*, 108.

64. MICHEL VANDENBROECK, *In verzekerde bewaring*, 160-170.

65. « La crèche, une solution d'avenir », *La Femme Prévoyante*, 4, 1975, 15.

remplacée par une autre mère». ⁶⁶ Les chrétiennes restent quant à elles attachées à l'idée du rôle spécifique de la mère ⁶⁷, mais adoptent les nouvelles conceptions psychologiques des socioconstructivistes. Sans pour autant embrasser le modèle égalitaire porté par les Femmes prévoyantes socialistes, à l'instar des féministes, elles abandonnent néanmoins le modèle familial « traditionnaliste » au profit d'un compromis, que Bérangère Marques-Pereira et Olivier Paye ont nommé le « modèle familialiste renouvelé ». Ce modèle admet le droit des femmes à l'égalité avec les hommes, mais considère que le désir des femmes d'endosser certains rôles traditionnels ne doit pas être dissuadé. En d'autres termes, « sans s'opposer aux aspirations à l'autonomie des femmes, [ce modèle] défend l'institution familiale et une division sexuée des rôles 'librement' négociée entre époux ». ⁶⁸

Malgré cette différence, chacune par leurs propres canaux, chrétiennes, socialistes et féministes dénoncent le manque de places en crèches et l'inadaptation des structures existantes aux besoins réels des femmes, notamment le manque de solution pour les enfants malades ou la rigidité des horaires. ⁶⁹ Toutes appellent à la création de « nouvelles crèches », mais celles des féministes diffèrent quelque peu de celles des socialistes et des chrétiennes. Les féministes remettent en cause la mainmise de l'ONE, sa réglementation rigide et sa perspective médicale. Elles appellent certes à renforcer le souci éducatif, mais surtout à démocratiser l'organisation des crèches, pour les soustraire aux « spécialistes » :

« Mais pourquoi pas des crèches ouvertes 24 heures sur 24 et tous les jours de l'année, qui seraient sous la direction de membres élus par le personnel, par des parents qui

utilisent la crèche et des ouvriers délégués d'une usine... Ce type de direction facilite le contrôle des masses sur la 'socialisation' des tout-petits. Il permet surtout que des méthodes nouvelles d'éducation des enfants s'élaborent de manière collective [...] ». ⁷⁰

En d'autres termes, pour les féministes, les nouvelles crèches doivent refléter l'organisation de la société nouvelle :

« Seul un bouleversement des rapports sociaux et des rapports au capital peut radicalement changer les choses et peu à peu réaliser une prise en charge des enfants par la communauté toute entière ». ⁷¹

Chez les chrétiennes et les socialistes, l'innovation attendue est principalement pédagogique. Les FPS et Vie féminine développent toutes deux un discours en faveur de « nouvelles crèches », qui ne soient pas de simples lieux de « garde », mais des milieux de vie et de développement psychomoteur, intellectuel et émotionnel. ⁷² Leur discours est beaucoup plus conciliant vis-à-vis de l'ONE, mettant en évidence les évolutions positives qui se font jour dans les structures existantes :

« La vie au sein des crèches n'a plus rien de commun avec les crèches-misères du XIX^e siècle. Elles sont devenues plus humaines, plus accueillantes [...] une discipline rigoureuse fait place à une compréhension attentive [...] Les puéricultrices deviennent des compagnons. Les jeux de l'imagination remplacent les jeux imposés. Beaucoup de crèches mènent leurs expériences et tentent d'offrir aux enfants un maximum de sécurité et d'affection ». ⁷³

66. CHANTAL DE SMET *et al.*, *Kleine kinderen, grote zorgen*, Gand, Lef-Masereelfonds, 1978, cité par MICHEL VANDENBROECK, *In verzekerde bewaring*, 139-140.

67. JULIETTE MASQUELIER, *Femmes catholiques en mouvements*, 90-92.

68. BÉRANGÈRE MARQUES PEREIRA & OLIVIER PAYE, « La Belgique. Vices et vertus du pragmatisme », 114-123.

69. MARTINE DEDECKER, « J'élève seule mon fils », *Les Cahiers du GRIF*, n° 9, 1975, 66-68.

70. MARIE-LOUISE CARELS & GENTILE MANNI, « De l'enfant désiré à la crèche de nos désirs », *Les Cahiers du GRIF*, 9, 1975, 38.

71. MARIE-LOUISE CARELS & GENTILE MANNI, « De l'enfant désiré à la crèche de nos désirs », 38.

72. Visite d'une crèche à Anderlecht, 1972 (ASMI, farde n° 14); IRÈNE PETRY, « Crèche en sursis? », *La Femme Prévoyante*, 6, 1971, 22-23.

73. « La crèche, une solution d'avenir », *La Femme Prévoyante*, 4, 1975, 15.

« La conception traditionnelle de la crèche a, entretemps, évolué: de 'milieu d'accueil, mal nécessaire' elle a voulu devenir 'milieu relai et éducatif, complémentaire de la famille'. [...] [La directrice de la crèche] veille à ce que l'enfant soit le plus possible dans un milieu naturel, sans rupture avec le milieu familial ».74

Les « inconvénients » des crèches que les chrétiennes pointaient encore quelques années plus tôt, comme la « socialisation trop précoce de l'enfant, surtout quand le groupe est trop grand; [le] risque de dérèglement affectif (insécurité, angoisse) à cause du changement trop fréquent de personnel », ne sont plus des raisons d'opter pour la garde individuelle, mais des « correctifs nécessaires » pour améliorer la garde collective.⁷⁵ Les FPS et Vie féminine défendent toutes deux l'amélioration des crèches en créant des groupes plus réduits, et en insistant sur la sécurité affective des enfants.⁷⁶ Cette sécurité passe par une attention à la qualité du lien entre la mère et l'enfant, et par la stabilité des lieux d'accueil, deux thèmes largement relayés dans le discours médiatique et les publications des deux organisations. Le rapport à l'ONE est donc davantage celui d'une collaboration en vue d'une amélioration que d'une critique ouverte. C'est d'autant plus le cas pour Vie féminine, qui va rapidement ouvrir ses propres structures de garde sous l'égide de l'ONE, pour y mener ses propres expériences pédagogiques.

En effet, dès le début des années 1970, Vie féminine réfléchit à l'ouverture d'une nouvelle branche des Services Maternels et Infantiles (SMI), dédiée à l'accueil des jeunes enfants. En 1972, les SMI invitent toutes leurs responsables à :

« suivre de très près les besoins qui se font jour en matière de garde d'enfant dans la région où

elles travaillent [...] suivre, créer ou stimuler toutes organisations ou début de réalisation en ce domaine (gardiennes, pré-gardiennat, formations de gardiennes) » et à informer les SMI régulièrement « tant dans le but d'en recevoir une aide technique [...] que dans celui d'organiser, à plus ou moins brève échéance, une nouvelle 'aile' aux Services Maternels et Infantiles et d'en recevoir, dès que ce sera possible, une aide financière ».77

Le service permet ainsi à Vie féminine d'ouvrir ses propres crèches bénéficiant de financements de l'ONE, notamment en 1969 à Mouscron⁷⁸, et en 1972 à Dottignies.⁷⁹ Les Femmes prévoyantes socialistes, en revanche, ne se sont jamais dotées d'un service pour coordonner leurs consultations de nourrissons, et ne mettent en place aucun programme national de création de structures d'accueil de la petite enfance. Elles considèrent que c'est à l'État d'offrir ce service public, et le font entendre haut et fort à l'ONE. En termes de services médico-sociaux, les FPS ont fait un choix différent des chrétiennes: elles mettent depuis 1965 la priorité sur la création de leurs propres Centres de planning familial, pour soutenir leur engagement en faveur de la contraception.⁸⁰

Après 1970, les mouvements féminins se rapprochent donc nettement sur les valeurs éducatives qu'ils empruntent au discours scientifique socioconstructiviste. Tous deux s'accordent également quant à la nécessité d'améliorer l'offre de services de gardes collectifs en passant par l'ONE. Mais pour Vie féminine, la revendication de l'instauration d'une « allocation socio-éducative » pour les familles modestes ayant des enfants de moins de trois ans accompagne systématiquement la demande de création de services collectifs.⁸¹ En dernier recours, la question du « libre

74. Visite d'une crèche à Anderlecht, 1972 (ASMI, farde n° 14).

75. « Les services de gardes d'enfants », décembre 1971 (ASMI, farde n° 148).

76. « La crèche, une solution d'avenir », *La Femme Prévoyante*, 4, 1975, 15.

77. « Communiqué important à toutes les responsables SMI/VF/Groupes Jeunes femmes », février 1972 (ASMI, farde n° 14).

78. « Une expérience pilote en matière de garde d'enfant par des particuliers », août 1972 (ASMI, farde n° 148).

79. Invitation à l'inauguration de la crèches Bambino, 20 septembre 1972 (ASMI, farde n° 230).

80. « Les FPS, déjà 100 ans de militance! Partie 2: 1947-1972 », *Femmes Plurielles*, 78, juin 2022.

81. « Vos déléguées régionales au Conseil national », *Vie féminine*, mai 1970.

choix » divise les femmes chrétiennes et socialistes. Les FPS ne croient pas au « libre choix » des femmes de rester au foyer, et refusent le principe de la neutralité de l'État à cet égard : celui-ci doit favoriser le travail professionnel des mères, car il représente la clé de leur émancipation. Dans cette perspective, elles refusent catégoriquement toute solution passant par des allocations pour les mères. De leur côté, les chrétiennes continuent de défendre cette « liberté de choix » sans prendre en compte les inégalités de genre qui pèsent dans les décisions et conduisent les femmes à continuer d'endosser les rôles familiaux traditionnels.⁸²

Du côté des chrétiennes, ce « libre choix » se décline également sur le thème de la diversité des modes de garde : elles considèrent toute intervention de l'État en faveur de gardes collectives plutôt qu'individuelles comme discriminatoire.⁸³ C'est au nom de cette liberté de choix que les SMI vont rapidement développer une solution alternative qui se révélera hautement conflictuelle : les « gardiennes encadrées ».

IV. La diversification conflictuelle des modes de garde : Vie féminine et les « gardiennes encadrées »

En 1970, la garde individuelle reste considérée par l'ONE comme un mode d'accueil secondaire, de qualité moindre et ardu à contrôler. Les gardiennes à domicile sont alors souvent des mères au foyer, sans formation ou sans possibilité d'em-

ploi, qui prennent plusieurs enfants en garde chez elles à la journée, en plus des leurs, afin de se créer un petit revenu⁸⁴ – certaines se déclarant auprès de l'ONE pour obtenir une agrégation, la plupart restant dans la « clandestinité ». Le nombre de gardiennes à domicile surveillées par l'ONE s'élevait en 1964 à 1542⁸⁵, en 1972 elles étaient 5174⁸⁶, et 7042 en 1974.⁸⁷ Cette croissance est le fait d'un effort de l'ONE – supporté par les SMI de Vie féminine⁸⁸ – pour accroître la surveillance des gardiennes privées en les encourageant à se déclarer.

Afin d'améliorer la qualité et l'encadrement de ce mode d'accueil, les SMI ont l'idée d'organiser les gardiennes à domicile au sein de services collectifs. La proposition des SMI est de rattacher des gardiennes à domicile à des crèches ou de les organiser en associations autonomes placées sous la surveillance d'une infirmière sociale de l'ONE, afin d'offrir un service de garde à coût modique (car il ne nécessite pas d'infrastructures spécifique) qui satisfasse à des exigences de qualité (grâce à la supervision des gardiennes par des professionnelles de la petite enfance). En 1972, ils inaugurent une « expérience-pilote de gardiennes encadrées » dans leur crèche de Mouscron. L'expérience s'inspire d'un projet de placement familial en externat que les responsables des SMI ont visité à Sarcelles (France) en 1971, et qui est également à l'essai à Bruges au même moment.⁸⁹ Vie féminine assure le financement du projet durant un an, avec le soutien de la mutualité chrétienne⁹⁰, dans le but d'intéresser l'ONE à subsidier ce type de structures de garde combinée.⁹¹

82. JULIETTE MASQUELIER, *Femmes catholiques en mouvements*, 85-89.

83. BÉRANGÈRE MARQUES PEREIRA & OLIVIER PAYE, « La Belgique. Vices et vertus du pragmatisme », 122.

84. JAN PEETERS, *De warme professional. Begeleid(st)ers kinderopvang construeren professionaliteit*, Gand, Academia press, 2008, cité par VALÉRIE BAUTERS & MICHEL VANDENBROECK, « The Professionalisation of Family Day Care in Flanders, France and Germany », *European Early Childhood Education Research Journal*, 25, 3, 2017, 386-397.

85. Rapport ONE, 1964 (ASMI).

86. Rapport ONE, 1972 (ASMI).

87. Rapport ONE, 1974 (ASMI).

88. Exposé et discussion « Un des problèmes de la garde de jeunes enfants en l'absence de la mère » par des inspectrices de l'ONE, Réunion responsables régionales, 22 avril 1966 (ASMI, farde n° 124).

89. Annexe I : l'expérience pilote de Sarcelle, décembre 1971 (ASMI, farde n° 148) ; Reportage de C.L. : « Le placement familial en externat à Sarcelles : une réussite », 1971 (ASMI, farde n° 186). À propos des structures similaires en France, voir CATHERINE BOUVE & CATHERINE SELLENET, *Confier son enfant. L'univers des assistantes maternelles*, Paris, Autrement, 2011.

90. « Une expérience-pilote en matière de garde d'enfants par des particuliers », août 1972 (ASMI, farde n° 148).

91. *Ibid.*

L'expérience fait des émules grâce à un soutien unanime de la famille politique sociale-chrétienne. Un financement exceptionnel de l'ONE « à titre expérimental » est obtenu en 1973 grâce à l'intervention de la Secrétaire d'État à la Famille, Maria Verlackt-Gevaerts (CVP) par ailleurs ancienne vice-présidente des ligues féminines chrétiennes flamandes (KAV).⁹² Suite à un avis favorable du Conseil Supérieur de la Famille sur les avantages de la garde à domicile (contre lequel les FPS qui y siègent rédigent une note de minorité), le Ministre de la Santé Jos de Saeger (CVP) prend l'initiative de légiférer pour permettre à l'ONE de financer des services de « gardiennes encadrées ». ⁹³ L'arrêté royal du 18 février 1974 permet l'octroi de subvention aux crèches pour l'organisation d'un service de gardiennes d'enfants à domicile, et confie à l'ONE la fixation des conditions d'agrément.⁹⁴ L'année suivante, l'arrêté royal du 18 août 1975 fixe le financement de services autonomes de gardiennes d'enfants (non-attachés à des crèches), ainsi que les conditions de qualification à respecter et le principe de non-concurrence des services de gardiennes avec les crèches.⁹⁵

Après la loi de 1970 sur les crèches, les lois de 1974 et 1975 sur les gardiennes encadrées sont deux nouvelles brèches dans l'autonomie de l'ONE, résultant des interventions du Secrétariat d'État à la Famille et du Ministère de la Santé Publique.⁹⁶ Les arrêtés sont en effet pris contre l'avis d'une partie des organes dirigeants de l'ONE, en particulier les FPS qui s'opposent fermement à l'institutionnalisation des « gardiennes encadrées ». Perrine Humblet pointe explicite-

ment la décision de subventionner les gardiennes encadrées comme l'origine d'un clivage qui introduit « le risque d'une politisation des décisions » de l'ONE. La diversification des modes de gardes est instantanément perçue comme une mise en concurrence.⁹⁷ Cette division idéologique conduit à une identification des services de gardiennes au groupe social-chrétien.⁹⁸

À travers deux questions qui cristallisent les oppositions – celle du statut des accueillantes à domicile et celle de la concurrence envers les crèches – nous allons examiner les conséquences de cette polarisation du débat pour les mouvements féminins, et comment l'intervention politique a mis en difficulté, sur des sujets différents, à la fois Vie féminine et les Femmes prévoyantes socialistes.

Le premier enjeu du débat est celui de la qualité de l'accueil des gardiennes à domicile, étroitement lié à la question de la formation et de la professionnalisation des métiers de la petite enfance. Pour les socialistes, la qualité de l'accueil est garantie par des puéricultrices diplômées, plus aptes à accompagner adéquatement le développement de l'enfant que des gardiennes dont aucune formation n'est exigée.⁹⁹

« On peut donc craindre que ces personnes soient tout simplement aptes à 'garder' des enfants, comme leur nom l'indique malheureusement. Qu'en sera-t-il alors du développement harmonieux de l'enfant sur le plan éducatif, psychologique et physique, alors que tous les spécialistes s'accordent à dire que les

92. PV Bureau, 19 juin 1973 (CARHIF, ONE, n° 67), 5; Lettre de l'ONE, 5 novembre 1973 (ASMI, farde n° 23).

93. « Une ligne du temps des crèches depuis 1844 », site web de l'ONE – 100 ans, 2019, 37, https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRESENTATION/100_ans/Ligne-du-temps-100ans.pdf, consulté le 6 février 2023.

94. Arrêté royal du 18 février 1974 modifiant l'arrêté royal du 13 février 1970 fixant les conditions de l'intervention financière de l'État dans les frais de fonctionnement des crèches de jour agréées par l'Œuvre nationale de l'Enfance, *Moniteur belge*, 12 mars 1974.

95. Arrêté royal du 18 août 1975 fixant les conditions de l'intervention financière de l'État dans les frais de fonctionnement des services de gardiennes d'enfants à domicile reconnus par l'Œuvre nationale de l'Enfance, *Moniteur belge*, 30 août 1975.

96. PERRINE HUMBLET, *Analyse et évaluation de la mise en œuvre du programme de l'Œuvre Nationale de l'Enfance pour les milieux d'accueil de jeunes enfants*, 197.

97. *Idem*, 207-208.

98. *Idem*, 240.

99. PV Conseil, 22 avril 1975 (CARHIF, ONE, n° 16), 5.

**Pendant
que
nous travaillons
notre enfant
va
chez une gardienne**



*Détail d'une brochure « Garderie des tout-petits », Liège [s.d.], Coll. FSMI (Bruxelles),
Fonds secrétariat national.*

premières années (certains disent même les premiers mois) sont décisives à cet égard?»¹⁰⁰

Or, ces mêmes considérations psychologiques sont mises en avant du côté des chrétiennes pour valoriser les gardiennes :

« Mais il sera capital, en outre, que la gardienne aime les enfants qui lui sont confiés. Les récents progrès de la psychologie montrent assez combien primordiales sont pour l'enfant les premières années de sa vie, combien sont vitales pour lui les relations affectives. Son développement psycho-moteur en dépend. Il faudra également que par ses relations avec l'enfant, la gardienne éveille son intelligence. Les premières années de la vie sont également déterminantes à cet égard. [...] On ne le répétera jamais assez, l'enfant doit avant tout ressentir un sentiment profond de sécurité, de paix. Seuls les 'échanges' peuvent lui procurer cette impression sécurisante : sourires, paroles, affection, jeux seront pour lui une attitude épanouissante et stimulante ».¹⁰¹

La qualité de l'accueil est donc un souci commun, ancré dans des valeurs éducatives similaires qui valorisent le développement physique et psychique, l'éducation et le relationnel par rapport à l'hygiène. Pour ces mêmes raisons, les chrétiennes critiquent la formation trop technique et hygiéniste des puéricultrices, et valorisent d'autres qualités des gardiennes, dont leurs capacités humaines, comme c'est encore le cas dans ce groupe de travail des SMI datant de 1981 :

« Mmes P. et H. font remarquer à ce propos que l'aspect « hygiène » de la tâche d'une gar-

dienne ou d'une puéricultrice n'est pas un élément essentiel à leurs yeux, mais que c'est surtout la vie avec l'enfant qui est importante ».¹⁰²

Pour autant, Vie féminine ne cherche pas à dévaluer le métier de puéricultrice, bien au contraire. L'amélioration de leurs formations fait l'objet de nombreuses propositions des SMI et de revendications de Vie féminine¹⁰³, rejoignant sur ce point les féministes de tous bords, depuis le Conseil national des femmes belges¹⁰⁴ jusqu'aux *Cahiers du GRIF*.¹⁰⁵

Concernant les gardiennes, la question de la professionnalisation se pose à Vie féminine de façon complexe. Les chrétiennes tiennent à améliorer la qualité des gardes. Pour assurer les compétences des gardiennes, elles préconisent des stages de formation en crèches ou auprès d'infirmières sociales.¹⁰⁶ Les qualifications exigées dans les structures des SMI n'en demeurent pas moins minimales, comme en témoignent les modalités appliquées depuis 1972 au Centre de la Petite Enfance de Mouscron :

« Les critères de sélection sont basés sur des qualités humaines de jugement et d'équilibre, de cœur et d'ouverture d'esprit : également en fonction d'aptitudes à un travail en équipe [...] et naturellement tiennent compte aussi de qualités ménagères et d'organisation judicieuse des journées ».¹⁰⁷

Pour les socialistes, la valorisation de compétences « naturelles » de maternage est un frein à leur reconnaissance comme compétence professionnelle, et entrave la qualification des métiers de l'enfance. Elles rejettent la solution des « gardiennes encadrées », qui reconduit la division

100. MARIE-THÉRÈSE MARTIN, « Des crèches d'abord », *La Femme Prévoyante*, 10, 1975, 8-9.

101. Services Maternels et infantiles de Vie Féminine, « Une nouvelle profession sociale : la gardienne », Bruxelles, novembre 1972, 5 (ASMI).

102. Réunion du GT « services de gardiennes » sur projet de statut, 2 juin 1981 (ASMI, farde n° 231).

103. ANDRÉE DELCOURT, « Revendications », *Vie Féminine*, octobre 1979.

104. J. KATIE BROMHAM, « La formation des éducatrices préscolaires », *Bulletin du Conseil national des femmes belges*, 123, 1968, 8-9.

105. YOLLANDE BUYSE, « J'ai terminé mes études de puéricultrice », *Les Cahiers du GRIF*, 9/1, 1975, 60-61.

106. Réunion du GT « services de gardiennes » n° 10, 15 mai 1981, (ASMI, farde n° 231).

107. Groupe de travail XI Statut social des gardiennes, Note émanant des Services Maternels et Infantiles de Vie féminine, 4 juin 1976 (ASMI, farde n° 233).

sexuée du travail, en faisant *de facto* du soin des enfants un emploi peu reconnu, de qualité moindre, exercé par des mères au foyer. Cette critique est également portée par les féministes sur le système des gardiennes encadrées :

« Et nous les femmes, nous devons être vigilantes car ce n'est certainement pas ce type de garde qui conduira à un changement de société, à une situation égalitaire pour les hommes et les femmes. Non seulement pour ces gardiennes, des femmes qui travaillent chez elles, de façon isolée (travailleuses non mobilisables) mais aussi pour le modèle qu'elles donnent aux enfants; elles reproduisent là l'image traditionnelle de la famille où c'est la maman qui est à la maison, qui s'occupe du ménage et élève les enfants ».¹⁰⁸

Du point de vue de Vie féminine, ces emplois « rencontrai[en]t les besoins, les attentes et souhaits d'un certain nombre de femmes qui faisaient un travail tout en restant à la maison ».¹⁰⁹ Vie féminine revendique une attention aux « réalités vécues » par les femmes et le respect de leur « liberté » de choisir entre le travail salarié et au foyer, faisant primer les avantages individuels immédiats sur les conséquences systémiques en termes de qualité d'emploi pour les femmes. La contradiction entre bas niveau de qualification et exigence de qualité des gardes est aussi celle d'une tension entre Vie féminine en tant que mouvement social et les SMI comme service en voie de professionnalisation. Marie-Paule Berhin, ancienne responsable des SMI, témoigne de cette tension :

« Il y avait des animatrices Vie féminine qui me donnaient un double message, qui me disaient: 'Tu devrais aller voir cette femme-là

parce que ce serait bien qu'elle puisse travailler, elle est en difficulté'. Et en même temps, elles me disaient: 'Mais il faut que tu aies [...] des gardiennes qui sont tout à fait compétentes'. Et donc ces femmes qui étaient en difficulté, éventuellement dans un petit logement, moi comme future professionnelle de service d'accueillantes je devais veiller à ce que les conditions d'accueil des enfants soient là, et donc je ne pouvais pas prendre ces femmes-là. Et ça c'est une des difficultés, je pense, qu'on retrouve beaucoup entre 'service' et 'mouvement'. Le service doit devenir professionnel [...], et en même temps le mouvement essaye que les femmes (surtout à l'époque!), que les femmes s'en sortent [...] ».¹¹⁰

L'amélioration de la qualité des emplois créés par l'accueil de la petite enfance est néanmoins une préoccupation majeure pour Vie féminine. Ses responsables considèrent la reconnaissance du statut professionnel des gardiennes comme l'élément clé pour assurer la qualité de l'accueil et rendre la profession de gardienne attrayante.¹¹¹ Depuis les premières expérimentations, Vie féminine milite pour un statut professionnel à part entière pour les gardiennes, leur ouvrant le droit à la Sécurité sociale, ce que ne permettent pas les lois de 1974 et 1975 qui les maintiennent dans un statut de volontaires défrayées.¹¹² Vie féminine fait du statut professionnel des accueillantes d'enfant un cheval de bataille: le Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC) se penche sur la question dès 1976¹¹³, la remet à l'ordre du jour en 1980¹¹⁴ et un nouveau chantier s'ouvre à l'ONE en 1981 pour structurer les services de gardiennes, produire un règlement général et travailler sur un statut¹¹⁵, sans aboutir à aucun accord. Il faut attendre 2018 pour que soit octroyé aux accueillantes un statut de travailleuse.

108. MARIE-LOUISE CARELS & GENTILE MANNI, « De l'enfant désiré à la crèche de nos désirs », 30.

109. Entretien avec Marie-Paule Berhin, Liège, 20 mai 2022.

110. Entretien avec Marie-Paule Berhin, Liège, 20 mai 2022.

111. « Rapport sur les conclusions retenues par le groupe de travail MOC-ACW en matière de statut des gardiennes à domicile », MDJ/GR/8.1.1976 (ASMI, farde n° 233).

112. PV Bureau, 10 avril 1979, (CARHIF, ONE, n° 83), 2.

113. MOC, note pour le CEAF, 8 janvier 1976 (ASMI, farde n° 233).

114. Réunion du CEAF du MOC, 19 mai 1980 (ASMI, farde n° 233).

115. Réunion du GT « services de gardiennes » n° 10, 15 mai 1981 (ASMI, farde n° 231).

L'inadéquation de la loi avec son projet initial met donc (durablement) Vie féminine dans une position délicate, car le système contribue à reconduire la précarité des emplois des gardiennes, alors qu'elle aspire à les revaloriser. Dès 1975, les correspondances de responsables de Vie féminine suggèrent que l'ingérence des responsables politiques de leur propre pilier les a poussées vers cette impasse :

« Les CVP ne se soucient pas du tout d'assujettir les gardiennes ONSS, ils comptent plutôt les laisser dans la nature, et s'en tirer avec le moins d'ennui possible et surtout pas de frais. Ça remet à mon avis tout en question p[oint] de v[ue] profession honorée et reconnue. En ce qui concerne l'avenir, pour des décisions à prendre et des motions à proposer, Mr C. souhaite plus de concertation de l'aile chrétienne, un peu comme font les socialistes ; nous n'avons pas assez une pensée commune, ou en tout cas elle n'apparaît pas assez ». ¹¹⁶

En effet, les raisons qui ont conduit le parti social-chrétien flamand (CVP), en responsabilité à la Famille et à la Santé Publique, à légiférer sur les services de gardiennes ne sont pas les mêmes que celles qui ont poussé Vie féminine à les créer et les défendre par la suite. Dans le contexte de la crise économique de 1973, les politiques familiales prennent un tournant de rationalisation et d'évaluation du coût collectif de la garde. D'après Perrine Humblet, le développement des services de gardiennes à domicile, solution de garde la moins chère, doit être compris dans cette perspective de rationalisation des coûts. ¹¹⁷ Or pour Vie féminine, si ces moindres coûts étaient considérés comme un avantage pour rendre accessible des services de gardes dans les communes ne disposant pas des moyens suffisants pour installer des crèches, il n'a jamais été question de faire des économies au détriment de la sécurité d'emploi des gardiennes.

Le deuxième enjeu du débat porte précisément sur cette question des coûts pour les acteurs locaux. Un argument important mis en avant par les chrétiennes en faveur des services de « gardiennes encadrées » est en effet le moindre coût de la mise en œuvre de ce type de garde et l'intérêt qu'il peut constituer dans les contextes ruraux, où l'ouverture d'une crèche n'est pas envisageable. Pour Vie féminine, il s'agit à nouveau sur cette question de se positionner comme actrice en phase avec les « réalités de terrain », à l'écoute des besoins que formulent les membres de leurs groupes locaux :

« Sans vouloir, comme nous le disions plus haut, porter un jugement sur tel ou tel mode de placement, il semble quand même certain que des efforts, des encouragements devraient s'adresser à ce domaine de la garde privée. L'établissement de petits pré-gardiennats, la formation de bonnes gardiennes serait certainement d'un coût moindre pour la communauté, qu'elle soit communale, paroissiale, ou locale que la construction de crèches pour lesquelles les normes de base sont beaucoup plus élevées et exigeantes. Dans tous les groupes [Jeunes Femmes] et [Vie féminine], ce sont des échos de ce genre – et des désirs – que nous recueillons ». ¹¹⁸

L'incapacité des crèches de répondre à certains types de demandes est réelle. Comme l'a montré Michel Vandebroek, « l'État n'a pas pris de responsabilité dans le débat sur l'accessibilité [des crèches] », dont le public a progressivement changé, à partir des années 1970, pour être investi par les classes sociales plus aisées. ¹¹⁹ Les régulations internes des crèches seraient responsables de l'exclusion progressive des enfants issus des milieux les moins favorisés, en particulier les conditions de régularité de présence et de planification à long terme, nécessaires pour garantir la

116. « Bref résumé de notre entretien du 4 juin, Marie-José, Mr C., et moi. », 1975 (ASMI, farde n° 230).

117. PERRINE HUMBLET, *Analyse et évaluation de la mise en œuvre du programme de l'Œuvre Nationale de l'Enfance pour les milieux d'accueil de jeunes enfants*, 230-240.

118. SMI, *Rapport Protection maternelle et infantile – Bruxelles, 1970* (ASMI, farde n° 18).

119. MICHEL VANDENBROECK, « The Persistent Gap between Education and Care: a 'History of the Present' Research on Belgian Child Care Provision and Policy », *Paedagogica Historica*, 42, 3, 2006, 363-383, 370.

stabilité défendue par les psychologues mais difficiles à réaliser pour les parents dans des situations professionnelles précaires.¹²⁰ Dès les années 1970, la flexibilité des gardes individuelles, leur adaptabilité aux situations spécifiques, est également un argument mis en avant par Vie féminine pour défendre la complémentarité des modes de garde. Dans leur perspective de considérer les crèches comme un « équipement social collectif nécessaire à l'émancipation des femmes », les Femmes prévoyantes socialistes n'ont pas explicitement prêté d'attention à la question de l'extension des structures de garde en zones rurales.¹²¹ À cet égard, les responsables n'ont pas pris en compte les spécificités locales, alors même que certaines de leurs membres en faisaient explicitement état, comme lors d'une réunion de déléguées en région liégeoise en 1973 :

« [Le groupe] a reconnu que la création de crèches était trop coûteuse pour certaines communes mais justifiée dans les grands centres urbains. D'autre part, les normes des crèches étant rigides (horaire strict et les enfants en bonne santé), la formation de gardiennes (garderies individuelles ou de quelques-uns) à domicile ou dans un local de l'administration apporterait un soulagement aux femmes travailleuses. Le groupe a été unanime à reconnaître que ces gardiennes devaient être placées sous la surveillance de l'administration communale (assistantes sociales) et de l'ONE ».¹²²

Le même décalage se manifeste entre les représentantes des FPS et les municipalités rurales socialistes qui mettent en place des services de gardiennes encadrées, comme c'est le cas en région liégeoise à Waremme, Amay, Neupré ou Awans.¹²³

Ces réalisations socialistes communales sont vues d'un mauvais œil par les responsables FPS, qui déplorent la faiblesse et l'inconsistance des positions du Parti socialiste sur ces questions.¹²⁴ Dans le contexte de crise économique et de réduction des financements des milieux d'accueil des années 1980, qui tend à favoriser des modes d'accueil individuel à moindre coût, les FPS défendent plus que jamais la préservation d'une offre suffisante de crèches publiques, et cherchent – sans grand succès – à remobiliser leurs alliés, tant à l'ONE qu'au syndicat ou au Parti, autour de leur conception des politiques d'accueil.¹²⁵

Le conflit autour des gardiennes encadrées n'est donc pas une simple bataille entre piliers. Il révèle au contraire un autre clivage, entre le souci de rationalisation des gardes d'enfants pour en optimiser les coûts – partagé par les mandataires politiques de tous bords – et la défense des droits des femmes au travail, déclinée par les mouvements féminins selon leur modalité propre. Prises dans un rapport de concurrence à propos des modes de garde, les dirigeantes des mouvements doivent composer avec ces obstacles politiques, au risque d'aboutir à certaines impasses, telles que le statut des accueillantes pour Vie féminine, ou les besoins des communes rurales pour les FPS. Face à ces impasses, les marges de manœuvre se négocient aussi sur le terrain.

V. À l'épreuve du terrain : mouvements, services, marges de manœuvres et pluralisme

Revenir sur la création de deux Centres de la petite enfance, à Mouscron (1969) et à Oupeye (1976), permet d'approfondir la question du

120. MICHEL VANDENBROECK, « From Crèches to Childcare: Constructions of Motherhood and Inclusion/Exclusion in the History of Belgian Infant Care », *Contemporary Issues in Early Childhood*, 4, 2, 2003, 144.

121. PERRINE HUMBLET, *Analyse et évaluation de la mise en œuvre du programme de l'Œuvre Nationale de l'Enfance pour les milieux d'accueil de jeunes enfants*, 208.

122. Compte rendu de la réunion des déléguées FPS, 26 novembre 1973 (IHOES, AFPS-Liège, Section locales).

123. Entretien avec Marie-Paule Berhin, Liège, 20 mai 2022. Voir aussi Réunion petite-enfance au service animation FAM, 23 septembre 1985 (IHOES, AFPS-Liège, D3).

124. Réunion Petite enfance au service d'animation FAM, 23 septembre 1985 (IHOES, AFPS-Liège, D3).

125. Journée « Politique accueil de la petite enfance », 9 juin 1986 (IHOES, AFPS-Liège, D3).

fonctionnement des mouvements féminins avec leurs services, et d'évaluer les conséquences des options différentes prises par les chrétiennes et les socialistes quant au rôle des acteurs publics et privés dans l'organisation des milieux d'accueil.

Attaché aux SMI, le «Douny» de Mouscron regroupe une consultation prénatale et de nourrisson, une crèche, un service de gardiennes et une garderie avant et après l'école.¹²⁶ Il est considéré par les dirigeantes de Vie féminine comme «la gloire des SMI»: une expérience qu'elles suivent «avec beaucoup de sympathie», qui prouve que leurs services ont su s'adapter aux nouvelles positions du mouvement en soutien des femmes au travail.¹²⁷ La création de la crèche, en 1969, est significative des modes de fonctionnement des services à Vie féminine: ils émanent d'initiatives locales bénévoles menées par des femmes membres du mouvement. À Mouscron, l'impulsion est venue de Marie-Josée Van Coppernolle, qui a ouvert une crèche au nom des Service Maternels et Infantiles sur ses fonds propres, dans des locaux de fortune. Malgré l'intérêt des dirigeantes nationales de Vie féminine, l'initiative reçoit peu de soutien concret de la fédération régionale, et trouve ses appuis aux SMI et au niveau communal, aidée par une municipalité sociale-chrétienne (PSC) en lien étroit avec le MOC, qui lui prête des locaux plus adaptés.¹²⁸ Pendant quelques années, le Douny devient un espace de recherche et d'expérimentation pour les SMI, comme en témoigne la responsable de l'époque, Marie-Thérèse Vandendriessche:

«Mouscron c'était notre école d'application, c'était une merveille parce que nous on pensait, on réfléchissait, on travaillait, on allait

à Sarcelles, Marie-Josée appliquait. C'était fantastique. Et le jour, où après Sarcelles, Marie-Josée a dit de sa propre initiative: 'et si nous on commençait les Gardiennes?' Elle avait un Centre de la Petite Enfance, une 'crèche ouverte' depuis longtemps. Elle avait en fait la crèche modèle dont l'ONE rêvait mais n'osait pas faire. [...]».¹²⁹

Cette expérience contribue ainsi à la technicisation des Services Maternels et Infantiles, qui se spécialisent à partir des années 1970 sur les questions de l'accueil des jeunes enfants et s'érigent en interlocuteurs pour l'ONE, non plus seulement au titre de mouvement social, mais de collaborateurs. Marie-Thérèse Vandendriessche confirme la relation de soutien bienveillant qu'elle avait nouée avec l'ONE:

«L'ONE avait grand place dans ma vie de Service. Nous avons là une écoute, une collaboration, une ambiance qu'on n'avait pas ici [à Vie féminine]. [...] Pour l'ONE, nous étions un service technique extraordinaire, nous étions des techniciennes des Services Maternels et Infantiles [...]».¹³⁰

Cette trajectoire de professionnalisation du service se poursuit en 1977: Marie-Paule Berhin, une jeune animatrice de Vie féminine, est alors chargée de la mise en place de la première ASBL¹³¹ de gardiennes pour les SMI, la «garderie des tout-petits» à Liège. Elle rédige les premiers statuts avec le soutien de la régionale du MOC, et collabore avec l'ONE pour créer les premiers formulaires de demande de subsides.¹³² Dans le processus de mise en place des premières ASBL, les fron-

126. MARIE-PAULE BERHIN, «Vie féminine et 'ses' services sont-ils utiles l'un à l'autre?», 99.

127. Témoignage de Jeanine Wynants recueilli par MARIE-PAULE BERHIN, dans «Vie féminine et 'ses' services sont-ils utiles l'un à l'autre?», 104-105.

128. Témoignage de Marie-Thérèse Vandendriessche recueilli par MARIE-PAULE BERHIN, dans «Vie féminine et 'ses' services sont-ils utiles l'un à l'autre?», 102-103.

129. Témoignage de Marie-Thérèse Vandendriessche recueilli par MARIE-PAULE BERHIN, dans «Vie féminine et 'ses' services sont-ils utiles l'un à l'autre?», 102.

130. Témoignage de Marie-Thérèse Vandendriessche recueilli par MARIE-PAULE BERHIN, dans «Vie féminine et 'ses' services sont-ils utiles l'un à l'autre?», 85.

131. Association sans but lucratif.

132. Entretien avec Marie-Paule Berhin, Liège, 20 mai 2022.

tières entre les prérogatives des SMI et de l'ONE se brouillent, et l'expertise des pionnières prend parfois le pas sur celle des inspectrices :

« [...] On était pionnier. Et on était même pionnier vis-à-vis de l'ONE. Parce que la législation était là, mais ça ne voulait pas dire que les services d'inspection savaient exactement de quoi il s'agissait... On avait des rencontres épiques avec les inspectrices de l'ONE à qui nous apprenions les choses [...]. Clairement, l'inspection n'était pas au courant, découvrait au travers de ce qu'on leur expliquait ce que c'était. Et en même temps, on les a un peu formées parce que quand elles nous disaient un certain nombre de choses, on disait 'non c'est pas comme ça' ». ¹³³

Les divergences entre Vie féminine et les SMI, qui naissent de cette spécialisation, se révèlent de manière brutale à l'occasion du passage du Douny dans le giron des autorités communales (PSC) quelques années seulement après son ouverture. La croissance du Centre de petite enfance a donné lieu à des problèmes de financement, auxquels Vie féminine n'a jamais pu répondre. La décision unilatérale prise par le Douny de faire du centre une structure publique prise en charge financièrement par la municipalité est une déception pour les dirigeantes de Vie féminine, qui défendent le système de la liberté subsidiée et leur réseau de services. Pour les SMI en revanche, la priorité a été de pérenniser leur service pour répondre aux besoins des mères. L'ancienne présidente de Vie féminine Jeanine Wynants témoigne de leurs différences de vues :

« J'étais dans une colère monstre quand j'ai appris cela. J'ai fait venir Marie-Thérèse [Vandendriessche] qui m'a dit : 'Mais Jeanine, qu'est-ce que cela change. Marie-Josée [Van Coppennolle] reste là. Le bon travail qu'elle fait continue et puis c'est une attitude

intéressée, agressive. L'essentiel c'est que le Mouvement ait généré quelque chose de merveilleux, que ce soit par nous ou par l'extérieur qu'il continue, peu importe' ». ¹³⁴

Cet épisode témoigne du décalage entre le soutien affiché par Vie féminine pour ses services, qui légitiment sa position à l'ONE et son travail comme groupe de pression, et l'isolement vécu par les SMI au début des années 1970, qui mènent leurs projets avec peu d'aide concrète venant de l'organisation. Dans un mémoire sur les rapports entre Vie féminine et ses services, Marie-Paule Berhin, devenue responsable des SMI entre 1983 et 1991, montre comment le douloureux épisode de Mouscron a conduit Vie féminine à réinvestir ses services, en renforçant son attention à leur égard et leurs liens institutionnels. Vie féminine s'est ainsi assuré une place majoritaire dans les instances de gestion des services autonomes de gardiennes que les SMI ont inaugurés à partir de 1977, dans le but de resserrer les liens entre le service et le mouvement. ¹³⁵ Malgré les difficultés qui naissent de la spécialisation des SMI dans leurs rapports avec Vie féminine, la complémentarité fonctionnelle entre un mouvement social assurant une représentation politique et un service de « techniciennes » a néanmoins permis à Vie féminine de répondre à des besoins exprimés sur le terrain, d'institutionnaliser de nouvelles formes de garde et d'adapter ses services pour inscrire ces initiatives dans la durée.

La relation des Femmes prévoyantes socialistes au secteur professionnel de la petite enfance est très différente. Revendiquant l'ouverture de structures d'accueil publiques communales et des diplômes d'État pour les accueillantes, les FPS ne se sont pas pourvues d'un service national spécialisé sur la petite enfance qui puisse fournir un support technique à leurs militantes. Bien que la forme associative soit généralement l'usage du côté chrétien, quelques initiatives locales d'accueil sont cepen-

133. Entretien avec Marie-Paule Berhin, Liège, 20 mai 2022.

134. Témoignage de Jeanine Wynants recueilli par MARIE-PAULE BERHIN, dans « Vie féminine et 'ses' services sont-ils utiles l'un à l'autre? », 104-105.

135. MARIE-PAULE BERHIN, « Vie féminine et 'ses' services sont-ils utiles l'un à l'autre? », 109.



VILLE DE MOUSCRON

Au service des familles...

LE CENTRE COMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE

CRÈCHES
GARDIENNES D'ENFANTS
ACCUEIL 3 à 6 ans
HALTE - GARDERIE
BABY - SITTING



Pour tous renseignements :

CECOPEM

13 B Place du Tuquet
7700 Mouscron

☎ (056) 33 36 51
Compte
068-0353720-85



VILLE DE MOUSCRON

Au service des familles...

LE CENTRE COMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE

CRÈCHES
GARDIENNES D'ENFANTS
ACCUEIL 3 à 6 ans
HALTE - GARDERIE
BABY - SITTING



Pour tous renseignements :

CECOPEM

13 B Place du Tuquet
7700 Mouscron

☎ (056) 33 36 51
Compte
068-0353720-85

Deux brochures « Centre communal de la petite enfance », Mouscron [s.d.], Coll. FSMI (Bruxelles),
Fonds secrétariat national.

dant nées d'initiatives de militantes socialistes. C'est le cas du centre de la petite enfance d'Oupeye, une expérience révélatrice des marges de manœuvre dont disposent les FPS sur le terrain.

En 1976, un centre de la petite enfance est donc ouvert à Oupeye, sur l'initiative d'un groupe d'animatrices locales des Femmes prévoyantes socialistes. Le projet visait à l'origine à impliquer les parents habitant la commune dans la mise en place d'un service collectif de garde pour les jeunes enfants. Il s'inspire de diverses initiatives privées de crèches parentales qui fleurissent en Belgique dans les années 1970.¹³⁶ Mais davantage que les parents, ce sont des bénévoles d'autres organisations locales (dont Vie féminine) qui se mobilisent à Oupeye pour composer un collectif pluraliste. C'est finalement une formule hybride, de crèche associée à un service de gardiennes qui voit le jour :

« Pourquoi le groupe s'oriente-t-il vers cette formule? Parce que c'est une solution mixte: à la fois collective (mini-crèche) et individuelle (gardiennes): qui laisse le choix aux usagers, qui tient compte de la réalité: elle combat le gardiennat sauvage en vigueur à Oupeye; résout le problème des enfants malades [...]. Les gardiennes seront encadrées par les services du centre, or le centre offre beaucoup de garanties pour l'éducation des enfants. Cette solution mixte représente les différentes options des tendances politiques en présence ».¹³⁷

L'ASBL qui est créée pour chapeauter le Centre d'Oupeye est à l'image du pluralisme des parties-prenantes: elle rassemble des mandataires de l'administration communale, des membres des FPS, de Vie féminine et de la Ligue des familles, du personnel du futur service et des parents.¹³⁸ L'expérience d'Oupeye offre un rare exemple de collaboration entre Vie féminine et les FPS,

qui témoigne de la possible prévalence des dynamiques locales sur le clivage entre piliers. La création d'un service de gardiennes encadrées attaché à la crèche initialement projetée va clairement à l'encontre de la ligne politique des FPS, révélant la souplesse dont font preuve les militantes socialistes locales. Le discours porté sur leur projet reprend le thème de la « liberté de choix », du « réalisme » à adopter sur le terrain, autant de traits caractéristiques de la rhétorique de Vie féminine. La volonté combattre le « gardiennat sauvage », commune aux deux mouvements, ressort également comme une préoccupation légitime pour les militantes socialistes locales. En revanche, la reconnaissance des gardiennes comme moyen de contrôle relève clairement des stratégies de Vie féminine, désapprouvées par les dirigeantes socialistes. Alors que Perrine Humblet faisait le constat que « les conflits qui naissent à propos des catégories de milieux ont pour effet de polariser les options dans les zones géographiques, et finalement, sur le plan local, le critère de choix de la catégorie de service n'est pas rencontré partout »¹³⁹, l'expérience d'Oupeye témoigne de l'existence de scénarii alternatifs. À Oupeye, la diversité des modes de garde s'est imposée comme compromis, non du fait de la prévalence de la présence des chrétiennes comme pouvoir organisateur ou comme usagères, mais en raison des besoins identifiés en contexte rural par un collectif pluraliste. La situation géographique est ainsi un facteur qui peut troubler les dynamiques de piliers. La répartition des services selon les territoires et les pouvoirs organisateurs témoigne de cette « dépillarisation » conjoncturelle « par le bas ». En Belgique francophone, sur un total de 4188 enfant pris en charge par des gardiennes encadrées en 1986, près d'un quart fréquentent un service organisé par les SMI¹⁴⁰, mais de nombreux services sont également organisés par des municipalités rurales de tous bords politiques. Cette même année, seulement 45 gardiennes, réparties dans

136. MICHEL VANDENBROECK, *In verzeerde bewaring*, 174-185.

137. « Participer Petite enfance: une action à Oupeye », 1977 (IHOES, AFPS-Liège).

138. « Participer Petite enfance: une action à Oupeye », 1977 (IHOES, AFPS-Liège).

139. PERRINE HUMBLET, *Analyse et évaluation de la mise en œuvre du programme de l'Œuvre Nationale de l'Enfance pour les milieux d'accueil de jeunes enfants*, 240.

140. MARIE-PAULE BERHIN, « Vie féminine et 'ses' services sont-ils utiles l'un à l'autre? », 18-19.

deux services, exercent dans la capitale, tandis que 1630 gardiennes officient au sein de 42 services en Wallonie. Le nombre de places en crèches, en revanche, est similaire entre les deux régions (3670 à Bruxelles, 3787 en Wallonie).¹⁴¹

Sans service spécialisé dans la petite enfance au niveau national, l'intérêt pour la création de milieux d'accueil est inégalement réparti au niveau des fédérations régionales des Femmes prévoyantes socialistes. La fédération de Liège, pourtant particulièrement sensible à la question, ne crée son propre « service petite enfance » qu'en 1985. À l'instar des SMI de Vie féminine, celui-ci est chargé de soutenir des réalisations concrètes (comme la « halte-accueil Bilboquet » qui ouvre en 1987, ou les services de baby-sitting lancés en janvier 1988) et d'organiser animations et formations sur le thème de la petite enfance.¹⁴² Mais contrairement à Vie féminine qui a à cœur de préserver l'indépendance de son réseau de services, en suscitant puis en soutenant de petites ASBL, les services locaux des FPS passent volontiers sous le giron communal une fois créés. Alors que Vie féminine voit facilitée la concrétisation sur le terrain de ses idées et propositions grâce à son service de professionnelles qui collabore étroitement avec l'ONE, les Femmes prévoyantes socialistes ne sont reconnues que comme mouvement social par les milieux d'accueil et peinent à interférer dans l'organisation de services communaux, même socialistes.¹⁴³

Les exemples de Mouscron et d'Oupeye mettent ainsi en lumière, dans un cas comme dans l'autre, les écarts entre les pratiques de terrain et les positionnements des dirigeantes des mouvements féminins. Dans le premier cas, l'existence d'un service technique professionnalisé se révèle déterminante dans la capacité de Vie féminine à continuer d'intervenir efficacement dans le secteur de la petite enfance, mais ce service est précisément vec-

teur d'une certaine souplesse vis-à-vis de la ligne idéologique du mouvement. Dans le second cas, en l'absence d'un tel service, ce sont les contraintes locales qui conduisent les militantes à s'affranchir des directives de leurs responsables, adoptant des arguments contre lesquels leur organisation se mobilise de longue date. Dans un cas comme dans l'autre, les piliers se révèlent idéologiquement et humainement poreux dans la pratique.

VI. Conclusions

Après 1960, les FPS et les LOFC/Vie féminine ont toutes deux montré un grand intérêt pour la question de l'accueil des enfants de moins de trois ans, convaincues de la nécessité d'intervenir pour contrôler les pratiques de garde. Elles s'y sont cependant engagées bien différemment, en fonction de leurs conceptions respectives du travail des mères, du partage des tâches familiales et du rôle de l'État. Si l'on compare les dynamiques internes d'évolution des positions des socialistes et des chrétiennes entre 1960 et 1980, le premier constat est celui d'une grande souplesse et d'une capacité d'adaptation rapide au changement social dans le chef des chrétiennes, qui contraste avec une remarquable stabilité des positions du côté socialiste. Ce tournant au sein du mouvement chrétien, de la défense des gardes individuelles vers celle de la diversité des modes de gardes, correspond à un moment de reconfiguration profonde des objectifs et des valeurs du mouvement féminin chrétien dans son ensemble pour s'adapter à un nouveau contexte social, manifesté par la transformation des LOFC en Vie féminine.¹⁴⁴ Une autre évolution est également à souligner : celle d'une attitude défensive vis-à-vis de l'ONE, suspecté de poursuivre un agenda d'étatisation des œuvres contraire aux intérêts catholiques, vers une relation de collaboration, en particulier du fait des Services Maternels et Infantiles. Les socialistes, à l'inverse, traversent

141. « Évolution de l'activité », *L'Enfant*, n° 8, 1987, 25-26.

142. Service petite enfance, programmation 1987-1988 (IHOES, AFPS-Liège, D3).

143. Procès-verbal succinct de la réunion du 19 septembre 1988 concernant les centres périnataux, 19 septembre 1988 (IHOES, AFPS-Liège, farde n° D3.3.2/D1-D2).

144. Voir à ce sujet JULIETTE MASQUELIER, *Femmes catholiques en mouvements*, 62-101.

la période sans varier leur partition en faveur de la défense des crèches publiques, condition nécessaire selon elles pour garantir le droit des femmes à travailler. Ce faisant, leurs rapports à l'ONE évoluent également, d'une alliance d'opportunité en faveur des crèches, à une mise en minorité conflictuelle dès lors que l'ONE soutient la diversification des modes de garde.

Relire le développement des crèches et des « gardiennes encadrées » en questionnant la contribution des mouvements féminins révèle en outre d'autres aspects moins connus de cette histoire. À partir de la fin des années 1960, les frontières des piliers se révèlent souples, voire poreuses à certains égards, que l'on considère l'apparition de points de convergences, les prises de distance par rapport aux partis politiques ou les marges de manœuvre sur le terrain.

Conséquence de l'évolution des positions de Vie féminine sur l'emploi féminin et les gardes collectives, des points d'accord majeurs apparaissent entre les deux mouvements, malgré la persistance de divergences idéologiques. À partir de 1970, si chacun continue à défendre son propre modèle de garde, leur plaidoyer pour des « nouvelles crèches » est désormais en tous points identique. Celui-ci révèle non seulement des valeurs éducatives similaires, empruntées à des conceptions psychologiques partagées, mais aussi un rapport commun de conciliation avec l'ONE, une volonté d'améliorer les structures en passant par ses canaux, bien différente des féroces critiques portées par les féministes.

La question des « gardiennes encadrées », qui cristallise les oppositions entre chrétiennes et socialistes à partir de 1972, fait paradoxalement apparaître un autre point commun. Vie féminine est mise quelque peu en difficulté par l'intervention du parti social-chrétien, qui légifère sur les gardiennes encadrées sans leur reconnaître de statut professionnel. Et les FPS se trouvent déforcées par un

parti socialiste qui soutient des structures de gardiennes encadrées dans les municipalités rurales. Un autre clivage se dessine ainsi entre les priorités des partis, tous horizons confondus, en faveur de la rationalisation des gardes pour minimiser les coûts¹⁴⁵, et les préoccupations des mouvements féminins pour la défense des droits des femmes au travail. Certes, cette défense passe par des voies différentes : pour Vie féminine par la revendication d'un statut professionnel pour les gardiennes, et pour les FPS par la généralisation de solutions de gardes collectives publiques. L'un et l'autre sont néanmoins animés d'une volonté commune de prêter attention aux conséquences concrètes des politiques familiales pour les femmes. Et dans un cas comme dans l'autre, cette intention n'est pas rencontrée par les partis qui imposent à l'ONE leur agenda, mettant les mouvements féminins face à de graves impasses : pour Vie féminine, l'impossibilité de garantir des emplois de qualité aux accueillantes, et pour les FPS, l'impossibilité de répondre aux besoins des communes rurales.

Enfin, l'observation des mises en place concrètes de milieux d'accueil révèle les marges de manœuvres négociées par les militantes et les professionnelles sur le terrain. Du côté de Vie féminine, l'existence d'un service de « techniciennes » se révèle déterminante quant à l'efficacité de son action sur le terrain, grâce au rapport de collaboration qui s'instaure auprès de l'ONE et des professionnelles de la petite enfance, dont ne bénéficient pas les FPS. En revanche, c'est par le service que se négocient des prises de distance avec les lignes imposées par les dirigeantes de Vie féminine, comme en témoigne le passage du « Douny » de Mouscron dans le giron communal. Du côté des FPS, en l'absence de service de professionnelles, les réalisations sont le fait de militantes, qui s'octroient elles aussi quelques libertés par rapport aux directives du mouvement. Dans le cas d'Oupeye, la localisation rurale semble jouer un rôle déterminant quant au choix de combiner plusieurs modes de gardes complémentaires.

145. PERRINE HUMBLET, *Analyse et évaluation de la mise en œuvre du programme de l'Œuvre Nationale de l'Enfance pour les milieux d'accueil de jeunes enfants*, 230-240.

Juliette Masquelier est postdoctorante à l'Université d'Anvers et à l'ULB au sein du projet BRAIN WomenExile. Ses recherches portent sur l'histoire du monde catholique, de la sexualité et de l'engagement féminin au XXe siècle. Elle est l'autrice du livre *Femmes catholiques en mouvements* (EUB, 2021), et a notamment publié dans les revues *Archives de Sciences Sociales des Religions* (vol. 194) et *Journal of the History of Sexuality* (vol. 33,2).

Margaux Roberti-Lintermans est titulaire d'un doctorat en Histoire à l'UCLouvain. Son travail porte sur les transformations des rôles parentaux et leurs régulations en Belgique francophone (1945-2005). Elle a publié notamment des articles sur la contraception dans la presse féminine (*Enfances, Familles, Générations*, n°38), et sur les politiques de soutien à la parentalité (*Revue des politiques sociales et familiales*, n°151).

Liste des abréviations

ASMI: Archives des services maternels et infantiles
 CARHIF: Centre d'archives et de recherche sur l'histoire des femmes
 CVP: *Christelijke Volkspartij*
 FPS: Femmes prévoyantes socialistes
 IHOES: Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale
 KAV: *Kristelijke Arbeidersvrouwengilden*
 KBR: *Koninklijke Bibliotheek*/Bibliothèque royale
 KMz: *Kinder en Moederzorg* (Services maternels et infantiles des KAV)
 LOFC: Ligues Ouvrières Féminines Chrétiennes
 MOC: Mouvement ouvrier chrétien
 OMS: Organisation mondiale de la Santé
 ONE: Œuvre nationale de l'Enfance
 PSC: Parti social-chrétien
 SMI: Services Maternels et infantiles